

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 septembre 2010

Sous la présidence de Madame Agnès KIEFFER, Maire

PARTICIPATION DES CONSEILLERS

Agnès KIEFFER, Maire, présente
François BERNET, Adjoint, présent
Mario HEGY, Adjoint, présent
Corinne SIGRIST, Adjointe, présente

PETERSCHMITT Frank, présent
AMBIHL André, présent
BINTZ Marie-Nella, présente,
ANTOINE Vincent, présent
BELLICAM Gervais, présent
HEGY Jérôme, présent
FINANCE Jean-Claude, présent
SCHNEIDER Doris, présente
AMBIHL-VICHERY Astrid, présente
KUHN Christian, présent
TUGLER Laurent, présent

SECRETARIAT DE SEANCE
Katia GONCALO, Secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 24 juin 2010
2. Fiscalité directe – transfert du taux départemental de la taxe d'habitation aux communes et abattement général à la base
3. ADHAUR – renouvellement de la Convention de conseil et d'assistance aux collectivités
4. Communauté de Communes Essor du Rhin – Approbation du rapport 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
5. SIAEP – Approbation du rapport 2009 sur le prix et la qualités des services de l'eau potable
6. Budget Primitif 2010 – décision modificative n° 2
7. Budget Primitif 2010 – décision modificative n° 3
8. Droit de préemption urbain – exclusion du lot « Lotissement Hirtzfeld »
9. Logements communaux – admission en non valeur
10. Logements communaux – maintien de caution
11. Logements communaux – attribution
12. Informations
13. Divers

1. Approbation du compte rendu de la séance du 24.06.2010

Le compte rendu de la séance du 24.06.2010 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Fiscalité directe – transfert du taux départemental de la taxe d'habitation aux communes et abattement général à la base

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1411 II. 2. du Code Général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer un abattement général à la base de 5%, 10% ou 15% de la valeur locative moyenne des logements.

Elle présente également diverses simulations permettant de mesurer la portée budgétaire pour chacun des niveaux d'abattements légalement admis.

Vu l'article 1411 II. 2. du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à la majorité (1 voix contre, 2 abstentions)

- de ne pas instituer d'abattement général à la base.

3. ADHAUR – renouvellement de la Convention de conseil et d'assistance aux collectivités

L'ADHAUR apporte aux communes qui le souhaitent et gratuitement, l'assistance de ses services par le biais d'une convention de conseil et d'assistance aux collectivités.

Après avoir exposé les différents domaines de compétences de l'ADHAUR en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, Madame le Maire propose aux conseillers municipaux de renouveler la convention susvisée pour une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à **l'unanimité**

- de reconduire la convention de conseil et d'assistance aux collectivités proposée par l'ADHAUR pour une durée de trois ans.

4. Communauté de Communes Essor du Rhin – Approbation du rapport 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

En application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale titulaire du transfert de compétence en la matière, soumet à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif. Y figurent obligatoirement les indicateurs techniques et financiers.

Le rapport est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux.

Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres.

Soumis au Conseil Municipal par Monsieur Mario HEGY, ce rapport approuvé par le Conseil Communautaire en date du 28 juin 2010, n'appelle aucun commentaire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à **l'unanimité**

- le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, établi par la Communauté de Communes Essor du Rhin de Fessenheim.

5. SIAEP – Rapport 2009 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable

Le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 prévoit l'établissement et l'approbation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable.

Il peut être consulté sur simple demande en Mairie où il est tenu à la disposition du public.

Présenté par François BERNET, Adjoint au Maire et Vice-Président du S.I.A.E.P. (Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de Munchouse et environs), il n'a soulevé aucune observation de la part de l'assemblée.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité,

- le rapport d'activités 2009 établi par le S.I.A.E.P.

6. Budget Primitif 2010 – décision modificative n° 2

Lors de l'élaboration du budget primitif 2010, des crédits ont été inscrits en section de fonctionnement dans l'éventualité de la mise en place d'un accueil périscolaire.
Ce projet n'ayant pas abouti, Monsieur Mario HEGY propose de transférer une partie de ces crédits en section d'investissement.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

VOTE

- la décision modificative suivante :

c/6574	Subventions de fonctionnement	- 21 000 €
c/023	Virement à la section d'investissement	+ 21 000 €
c/2315	Installations, matériel et outillages techniques Opération n°11 « travaux de voirie »	+ 21 000 €
c/021	Virement de la section de fonctionnement	- 21 000 €

7. Budget Primitif 2010 – décision modificative n° 3

Monsieur Mario HEGY explique aux conseillers municipaux qu'il convient de régulariser au niveau comptable les pertes sur créances dues au titre des impayés de loyer pour le logement communal sis 2, rue de l'église en affectant des crédits au compte 654 (pertes sur créances irrécouvrables).

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

VOTE

- la décision modificative suivante :

c/6574	Subventions de fonctionnement	- 9 000 €
c/654	Pertes sur créances irrécouvrables	+ 9 000 €

8. Droit de préemption urbain – exclusion du lot « Lotissement Hirtzfeld »

L'article L211-1 du code de l'urbanisme stipule que lorsqu'un lotissement a été autorisé ou une zone d'aménagement concertée créée, la commune peut exclure du champ d'application du droit de préemption urbain, la vente des lots issus dudit lotissement ou les cessions de terrain par la personne chargée de l'aménagement de la zone d'aménagement concerté.

Dans ce cas là, la délibération du Conseil Municipal est valable pour une durée de cinq ans à compter du jour où la délibération est exécutoire.

Sur demande de Maître Isabelle BASTIEN BOISUMEAU, Notaire à ENSISHEIM, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain, les terrains situés sur l'emprise du futur lotissement « Hirtzfeld ».

L'intérêt de cette démarche est de faciliter les formalités administratives inhérentes à la vente de ces terrains.

Vu l'article L211-1 du code de l'urbanisme,
Vu le permis d'aménager n°PA 068 290 B 0002 délivré le 3 mars 2009
Vu l'exposé de Madame le Maire,

Considérant que le terrain du futur lotissement « Hirtzfeld » se situe sur une portion de territoire où le droit de préemption a été institué,
Considérant que le terrain susvisé entre dans les prévisions d'exclusion du droit de préemption urbain figurant à l'article L 211-1 du code de l'urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu

DECIDE à l'unanimité

➤ D'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain, les terrains constituant un lot du lotissement « Hirtzfeld ».

9. Logements communaux – admission en non valeur

Madame le Maire fait état du montant total des impayés de loyer du logement communal sis 2, rue de l'église et des démarches entreprises afin de recouvrer ces créances.

Vu l'exposé de Madame le Maire,
Vu les procès-verbaux de carence établis par Michel CHARROIS, huissier du Trésor, en date du 09.09.2009 et 20.09.2009,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

ADMET en non valeur la somme de 8840,80 €.

10. Logements communaux – maintien de caution

Suite au départ des locataires du logement communal sis 2 rue de l'église, Madame le Maire propose aux conseillers municipaux de conserver la caution versée à leur entrée dans le logement en vertu des impayés de loyers et des nombreuses dégradations constatées lors de l'état des lieux de sortie.

Après en avoir discuté,

le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE

➤ De conserver la caution versée par Monsieur Yves LESAGE et Mademoiselle Sandra SCHLIENGER et par le Fonds de Solidarité du Conseil Général du Haut-Rhin pour un montant total de 1150 €.

11. Logements communaux – attribution

- Attribution du logement du 1^{er} étage du PRESBYTERE

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le dossier de Madame Claudia LOEWERT qui se porte candidate à la location du logement communal sis 4, rue de l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité

➤ D'attribuer à Madame Claudia LOEWERT le logement du 1^{er} étage du presbytère

FIXE le montant du loyer mensuel à 541 €, charges en sus

CHARGE Madame le Maire de signer tout acte ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Attribution du grand logement communal de la mairie

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le dossier de Monsieur et Madame GONCALO qui se portent candidats à la location du logement sis 2, rue de l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité

➤ D'attribuer à Monsieur et Madame GONCALO le grand logement communal de la mairie

FIXE le montant du loyer mensuel à 550 €, charges en sus

CHARGE Madame le Maire de signer tout acte ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

12. Informations

12.1 Déclarations d'intention d'aliéner

La Commune n'a pas exercé son droit de préemption dans la demande d'acquisition des biens immobiliers :

- sis rue de Dessenheim, cadastrés section 19, parcelle 382 d'une contenance totale de 700 m².

La Commune n'a pas exercé son droit de préemption dans la demande d'acquisition des biens immobiliers :

- sis dans le lotissement « Les Boutons d'Or », cadastrés section 5, parcelle 158 d'une contenance totale de 718 m².

La Commune n'a pas exercé son droit de préemption dans la demande d'acquisition des biens immobiliers :

- sis 14 rue du 6 février, cadastrés section 4, parcelle 72 d'une contenance totale de 803 m².

12.2 Rapport de la réunion de la commission culture du 15.09.2010

Madame Corinne SIGRIST communique les dates des prochaines manifestations et en évoque les aspects organisationnels.

TELETHON 2010 : 03.12.2010 et 04.12.2010

Fête de Noël des enfants : 17.12.2010 à 14h

Fête de Noël des aînés : 12/12/2010 à 11h

Réception des vœux : 11/01/2011 à 18h30

12.3 Rapport annuel de la centrale nucléaire de Fessenheim

Monsieur Laurent TUGLER fait une synthèse des principales informations contenues dans le rapport annuel de la centrale de Fessenheim notamment en matière de sécurité nucléaire. Il est rappelé aux conseillers municipaux que ce rapport est mis à leur disposition en mairie.

12.4 Versement de la dotation exceptionnelle au titre de la délivrance des passeports et cartes nationales d'identité

La commune bénéficie d'une dotation d'Etat d'un montant de 380 € en vertu des titres d'identité délivrés entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2008.

12.5 Rapport de la commission en charge de l'entretien et du renouvellement des structures de jeux

Il convient de remplacer une structure de jeux dans le lotissement « Die Lander » ainsi qu'à l'école maternelle.

La commission présente un devis de l'entreprise SATD pour un montant de 1780.84 € TTC concernant l'acquisition d'un cheval à bascule sur ressorts. Les conseillers municipaux en prennent acte.

12.6 Bistrot communal et avenir de la licence IV

L'ouverture conservatoire du débit de boissons communal du 13 au 20 septembre 2010 a engendré un bénéfice net de 308.10 €.

Ce bénéfice sera reversé au Centre Communal d'Action Sociale de la commune.

Madame le Maire explique qu'à l'avenir, seule l'obtention d'une autorisation d'exploiter pérenne permettra de conserver la licence IV.

Cette démarche impliquant la réunion de nombreuses conditions, il convient d'engager une réflexion quant à l'avenir de ladite licence.

12.7 Sapeurs-pompiers : fusion des CPI de Rustenhart et de Hirtzfelden

Le SDIS du Haut-Rhin mène actuellement une étude de faisabilité relative à la fusion des CPI de Rustenhart et de Hirtzfelden avec les différents acteurs de ce projet.

Cette fusion permettrait aux corps des deux communes de mutualiser leurs moyens humains et financiers. Ce dossier sera abordé plus en détail lors de la réunion de commissions réunies en date du 28 octobre prochain et fera l'objet d'un point à l'ordre du jour lors du Conseil Municipal du 25 novembre 2010.

12.8 SCOT Colmar-Rhin-Vosges : présentation du projet arrêté par le Comité Syndical en date du 30.06.2010

Madame le Maire expose les lignes directrices du projet de Schéma de Cohérence Territoriale Colmar-Rhin-Vosges. Ce dernier n'appelle aucune observation particulière.

12.9 Date de la prochaine réunion de la cellule de crise

La prochaine réunion de la cellule de crise aura lieu le 04.11.2010 à 20h.

12.10 GLCT – Projet de création d'un centre de documentation transfrontalier

Madame le Maire présente le projet de Centre de Documentation et de Ressources franco-allemand sur le Rhin, qui est un nouvel objectif du Groupement Local de Coopération Transfrontalière « Centre Hardt – Rhin Supérieur », Groupement créé en 1998 à l'occasion du projet de construction du pont de Fessenheim.

Ce Centre d'histoire, de géologie, de culture, de part et d'autre du Rhin Supérieur est certes un projet ambitieux, mais pourrait être subventionné par différents partenaires français et allemands. Ce nouveau défi du GLCT permettrait de donner un bel essor au tourisme local et certainement un plus pour les villages de notre territoire de vie.

12.11 Travaux

Madame le Maire fait un point sur les travaux dans la commune :

▪ **Travaux achevés :**

- signalisation dans la rue des écoles
- pose d'un avaloir dans la rue de Hirtzfelden
- aménagement de trois places de stationnement rue du 6 février
- réfection du grand logement de la mairie
- rafraichissement des peintures à l'école maternelle

▪ **Travaux en cours :**

- les bordures au niveau du giratoire centre village seront posées le 15 octobre 2010
- l'appel d'offres relatif aux travaux de réfection de la rue de la Chapelle est en ligne sur le site de l'Association des Maires du Haut-Rhin.
La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 18 octobre 2010 à 12h.

▪ **Travaux à venir :**

- pose d'un poteau incendie à l'intersection de la rue de la Chapelle et du chemin rural menant à la rue de Dessenheim.
- remplacement de la porte d'entrée du logement du rez de chaussée du presbytère.
- Bouclage de la conduite d'eau potable entre la rue de Dessenheim et la rue de la Chapelle

13. Divers

Madame Doris SCHNEIDER propose d'installer un abri bus au niveau du Dépôt d'incendie pour les élèves des collèges et lycées qui utilisent le transport scolaire. Madame le Maire se charge de vérifier auprès du Conseil Général la liste des arrêts de bus officiels dans le village.

Monsieur André AMBIEHL souhaite savoir si le dysfonctionnement de la sirène a été signalé et des démarches entreprises pour solutionner le problème.

Madame le Maire explique que chaque mois un rapport de fonctionnement est transmis au service de la Préfecture compétent en la matière et qu'en l'occurrence, depuis le mois d'avril 2010, ce rapport fait état du dysfonctionnement de la sirène. De plus, Madame le Maire a contacté le Service Interministériel de la Défense Civile (SIDPC) et informé directement Monsieur le Sous-Préfet par courrier avec accusé de réception.

Monsieur André AMBIEHL regrette qu'aucune information ait été communiquée à la population à ce sujet. Il est rappelé aux conseillers municipaux que s'agissant d'informations communales, leurs propositions sont les bienvenues.

Monsieur André AMBIEHL, absent lors de la dernière réunion de l'Association Foncière dont il est membre suppléant, souhaite qu'un compte rendu lui soit formulé. Il s'interroge également sur le rôle d'une Association Foncière. Madame le Maire répond que le rôle principal d'une Association Foncière consiste en l'entretien des chemins ruraux et qu'il n'y a pas lieu de traiter des affaires de l'Association Foncière en séance de Conseil Municipal, ces deux entités étant bien distinctes. Monsieur André AMBIEHL est invité à venir consulter le compte rendu en mairie ou à attendre que celui-ci lui soit adressé accompagné de la prochaine convocation à une réunion du bureau, comme d'accoutumée.

Madame Astride AMBIEHL-VICHERY demande s'il y a lieu de reconduire le fleurissement automnal cette année. Le Conseil Municipal étant favorable à cette proposition, rendez-vous est donné le 23 octobre 2010 à 8h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 23 heures.

Conseillers	Signature	Procuration
KIEFFER Agnès		
BERNET François		
HEGY Mario		
SIGRIST Corinne		
PETERSCHMITT Frank		
AMBIEHL André		
BINTZ Marie-Nella		
ANTOINE Vincent		
BELLICAM Gervais		
HEGY Jérôme		
FINANCE Jean-Claude		
SCHNEIDER Doris		
AMBIEHL-VICHERY Astrid		
KUHN Christian		
TUGLER Laurent		